



MAIRIE

69870- POULE LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 25 OCTOBRE 2019

Date de la convocation : 17 octobre 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Jean-Marc BASSY

Excusés : Raphaël CODELLO pouvoir à Joëlle COULEUR ; Nicolas DÉAL pouvoir à Aymeric CHAMPALE

Secrétaire de Séance : Aymeric CHAMPALE

Mme le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : remise en état des bornes incendie, acquisition d'une lame à neige, budget communal décision modificative n° 5. Le conseil approuve.

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2019 est approuvé.

Madame le maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Anne FIMBEL, conseillère municipale. Mme le Maire la remercie pour le travail accompli.

BATIMENTS

- 1- Ecole : Madame le Maire informe le conseil que le brûleur de la chaudière de l'école a été remplacé en urgence par un brûleur d'occasion, suite à une panne. L'entreprise Lespinasse, avec qui la commune a un contrat d'entretien des chaudières, propose de remplacer le brûleur pour un coût de 2 990,98 € ht, ou de remplacer la chaudière qui a environ 40 ans. Mme le Maire donne lecture du devis de remplacement de la chaudière qui s'élève à 20 360,53 € ht. Certains conseillers évoquent un remplacement par une chaudière bois. Ce type de chaudière ne peut pas être installé à l'école : manque de place pour le stockage (granulés ou plaquettes) et accès difficile pour l'approvisionnement. Après discussion, le conseil municipal approuve le remplacement de la chaudière à la majorité (11 pour, 2 abstentions). Madame le Maire rappelle qu'une charte communale a été signée avec la COR, par laquelle les communes peuvent solliciter la COR pour l'obtention d'un fonds de concours. Madame le Maire propose de solliciter ce fonds de concours auprès de la COR pour un montant de 12 216,32 €, soit 50 % du coût ttc de remplacement de la chaudière. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter ce fonds de concours.
- 2- Salle Municipale – réfection toiture : Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de rénover la toiture de la salle municipale. Elle précise que ces travaux seront réalisés sur les vacances scolaires de 2020. A cet effet, elle donne lecture des trois devis reçus et demande au conseil municipal de se positionner. Messieurs Jean-Marc DESMONCEAUX et Jean-Baptiste BEROUJON ne prennent part ni au débat, ni au vote (lien familial avec 2 entreprises sollicitées).
 - o entreprise Desmonceaux = 26 732,50 € HT : 2 abstentions, 9 contre
 - o entreprise Plasse = 20 690,82 € HT : 9 pour, 2 contre
 - o entreprise Charpente Habitat Bois Dumontet = 24 983,92€ HT : 1 abstention, 2 pour, 8 contre.Le devis de l'entreprise PLASSE d'un montant de 20 690,82 € ht est approuvé à la majorité.
- 3- Local commercial 3 Place de l'Eglise : Mme le Maire rappelle que suite à la réunion de conseil municipal du 27 septembre, la candidature de Mme Simon, salon de coiffure de la commune, a été retenue pour la location du local 3 Place de l'Eglise. Madame Simon est actuellement en attente pour le devenir de son salon actuel : étant encore en bail commercial 3/6/9 ans, il serait possible que nous ayons une période transitoire avant de partir sur un bail commercial 3/6/9 ans avec la commune.
- 4- Dépôt voirie : Mme le Maire informe qu'un cambriolage a eu lieu au dépôt communal avec un vol d'engins portatifs. L'effraction a occasionné des dégâts sur la porte principale et celle du local intérieur. A ce jour, nous n'avons pas les devis de réparation pour ces dégâts. Une plainte a été déposée et le dossier a été transmis aux assurances.

INTERCOMMUNALITE

- 5- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Déchets année 2018 : Lors de sa séance du 26 septembre 2019, la COR a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public du service d'élimination des déchets pour l'année 2018. Ce rapport a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement du service par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service. Il doit être présenté en conseil municipal et mis à disposition du public. Le rapport détaille les indicateurs techniques : le territoire, la présentation du service, la collecte et son organisation, les déchèteries, les actions de sensibilisation et les indicateurs financiers. Ce rapport est consultable en mairie et au siège de la COR à Tarare. Madame le Maire donne lecture du rapport. Les tonnages collectés sont les suivants : Ordures ménagères : 10 974 T (2017 : 10 953 T) soit + 0,19 % ; Emballages recyclables : 935 T (2017 : 872 T) soit + 7,22 % ; Verre : 1699 T (2017 : 1587 T)

soit + 7,05 % ; Papier : 893 T (2017 : 862 T) soit + 3,60 % ; 13 781,25 T (2017 : 12 769,07 T) de déchets sont apportées en déchèterie sur les sites de Cours la Ville, Thizy les Bourgs, Amplepuis Tarare et Saint Nizier d'Azergues, soit 272 kg/an/usager (2017 : 252 kg/an/usager, 2016 : 243 kg/an/usager). Il est proposé de prendre acte de la communication de ce rapport et de le valider tel qu'il est présenté. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

- 6- Collecte latérale : phase d'évaluation, une réunion a eu lieu le 3 octobre en mairie. Ce qui a été convenu : déplacements des bacs rue Centrale (coiffeuse) vers le parking salle des fêtes, ajouts d'un bac verre et d'un bac papier et aménagement prévu ; le relais passe vers le parking salle municipale ; ajout d'un bac papier vers le parking en contrebas du col des Écharmeaux ; ajout d'un bac papier et changement bac verre à Pierre Longue ; déplacement des bacs des Fondrus vers le carrefour de la Buffaudière à droite.
- 7- Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service Assainissement année 2018 : Lors de sa séance du 26 septembre 2019, la COR a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public du service d'assainissement pour l'année 2018. Ce rapport a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement du service par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service. Il doit être présenté en conseil municipal et mis à disposition du public. Le service assainissement de la COR est issu de la fusion en 2014 de 10 services d'assainissement collectif et non collectif. L'uniformisation des tarifs et des modes de gestion est en cours et se déroulera jusqu'en 2023. Il dessert 19 009 abonnés en assainissement collectif et concerne 41 919 habitants ; on compte 5322 usagers en ANC. Le rapport détaille tout ce qui constitue la compétence assainissement territoire par territoire : caractérisation technique du service ; l'activité du service ; tarification de l'assainissement sur le périmètre ; indicateurs de performance ; actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau ; abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité ; opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT). Nom du délégataire : SUEZ -309, route de Lucenay 69380 ANSE ; début de contrat : 27/08/2018, date de fin de contrat : 31/08/2022. Mme le Maire donne lecture des faits marquants de l'année 2018. Pour l'assainissement non collectif, on relève 36,8 % d'installation conformes. Il est proposé de prendre acte de la communication de ce rapport et de le valider tel qu'il est présenté. Le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.
- 8- Modification des statuts : Madame le Maire dit que le Président de la COR a reçu plusieurs demandes de la part des communes membres pour demander l'implication de la COR, aux côtés des communes, dans le domaine de la politique de santé territoriale. La première demande (et la plus précise et immédiate) concerne la mise en place d'un dispositif de téléconsultation médicale au sein de la maison de santé de Lamure sur Azergues, établissement dont la COR est propriétaire des murs, par « héritage » de l'ex CCHVA. L'installation de cet équipement de téléconsultation, en complément des équipements existants sur la maison de santé, et sa mise en œuvre à titre expérimental, ne posent pas de problème en l'état actuel de la responsabilité du propriétaire des lieux (la COR), mais sa gestion justifie toutefois un élargissement de compétence. Compte tenu de ce projet, de celui de la passerelle de la gare de Tarare pour la desserte de l'hôpital, ainsi que des demandes de participation qu'il a reçues pour le financement des investissements de restructuration des EHPAD du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert, le Président de la COR a proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'intégration d'une nouvelle compétence communautaire « Politique de santé communautaire », dans le cadre d'une nouvelle compétence facultative n° 18, qui porte uniquement sur les trois points suivants : création et gestion d'un centre de téléconsultation à la Maison de Santé de Lamure sur Azergues ; participation au financement des investissements de restructuration des EHPAD du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert ; financement de la réalisation d'une passerelle piétonnière (sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF) distincte de la voirie communautaire, entre la gare SNCF et l'hôpital de Tarare. Le Président de la COR a confirmé que tout nouvel élargissement de la compétence en matière de santé, qui pourrait être proposé à l'initiative d'une commune, devra nécessairement faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire et d'une nouvelle consultation des conseils municipaux des Communes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (11 pour, 1 abstention, 1 contre) approuve la modification des statuts de la Communauté de l'Ouest Rhodanien par l'intégration d'une nouvelle compétence communautaire « Politique de santé communautaire » telle que définie ci-dessus, dans le cadre d'une nouvelle compétence facultative n° 18.
- 9- MSAP : Mme le Maire informe que le projet de l'ADHA n'a pas abouti, faute de communes voulant s'engager. Elle donne lecture du courrier de l'ADHA.

PERSONNEL

- 10- Convention médecine de prévention avec le Centre de Gestion 69 : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Rhône en 2014, afin de faire face à la dissolution du service interentreprises de la médecine du travail. Le service de médecine préventive intervient pour tous les agents fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) ainsi que pour tous les agents contractuels (de droit public ou de droit privé). Cette convention arrivant à échéance, il convient de renouveler cette adhésion. Mme le Maire rappelle la nature des principales missions de ce service :
 - Actions en milieu de travail (actions de prévention, améliorations des conditions, adaptation des postes, etc..)

- Surveillance médicale des agents (visite d'embauche, suivi médical périodique, particulier et spécifique)

La participation financière au service de médecine prévention du CDG 69 est fixée comme suit : Tarif 2020 : 70 € par agent ; Tarif 2021/2022 : 80 € par agent. La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 années. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

VOIRIE – EAU

- 11- Cimetière - aménagement des allées : Monsieur Hoffmann, Adjoint, informe que les travaux d'aménagement des allées sont achevés. L'engazonnement est prévu après la toussaint. Mme le Maire informe que le Département a attribué à la commune une subvention de 10 000 €.
- 12- Aménagement sécuritaire Chansaye : Monsieur Hoffmann, Adjoint, informe que les travaux seront bientôt achevés. Les plots en verre seront installés prochainement. Mme le Maire informe que le Département a attribué à la commune une subvention de 5 800 € dans le cadre des amendes de police.
- 13- Courrier des habitants du hameau Lafont : Mme le Maire donne lecture du courrier des habitants du hameau de Lafont. Ceux-ci sollicitent la commune pour l'installation d'un miroir à l'intersection entre la D23 et le chemin du Moulin afin d'avoir plus de visibilité sur les véhicules provenant de Chénelette, ainsi que des ralentisseurs à chaque entrée du hameau (vitesse excessive). Monsieur Hoffmann précise que la pose d'un miroir rend obligatoire l'installation d'un stop à la voie communale. Plusieurs solutions sont envisageables afin de réduire la vitesse. Une réflexion est en cours.
- 14- Transfert de la compétence Eau au 1^{er} janvier 2020 : Mme le Maire informe que la compétence eau sera exercée par la COR, communauté d'agglomération, obligatoirement à la date du 1er janvier 2020. Une rencontre a eu lieu, à ce sujet, avec Monsieur Lefèvre, responsable du service Eau et Nature à la DDT. Nous sommes une commune isolée dans la COR au niveau de la gestion de notre eau car nous n'appartenons pas à un syndicat. Nous pouvons soit laisser la gestion de notre eau à la COR, soit nous rapprocher d'un syndicat, celui de la vallée d'Ardières étant le plus adapté. Mme le Maire informe qu'un contact avec le SIEVA a été pris début septembre. L'intégration éventuelle au SIEVA permettrait une sécurité, en cas de sécheresse encore plus importante dans l'avenir, si notre réseau ne suffisait plus à nous alimenter et une meilleure représentation de notre commune. Cependant, cela nécessite une étude sur le réseau, qui présente par ailleurs un linéaire de canalisations en PVC des années 1980 (problème déjà évoqué en conseil municipal), qui pourrait se révéler être un handicap et générer un refus d'intégration de la part du syndicat. Le délai restant d'ici janvier 2020 est très court, trois mois sont nécessaires pour effectuer toutes les démarches de rattachement. Le SIEVA, sur le territoire de la CCSB, perdra de toute façon la compétence eau en 2026. D'autre part, la COR envisage dès janvier 2020 de mener une étude plus globale et générale sur tout son territoire pour étudier l'interconnexion de tous les réseaux. L'objectif, tout en gardant les eaux de source, de la Loire et de la Saône, est d'arriver à un prix unique de l'eau et de travailler sur le renouvellement des réseaux pour économiser l'eau. La connexion avec le SIEVA est déjà faite pour la commune de Chénelette. Mme le Maire présente une comparaison des tarifs de l'eau de différents syndicats, du territoire de la COR, du SIEVA et de la commune de Poule. L'étude proposée par le SIEVA, qui serait faite par le cabinet KPMG, pourrait se réaliser sur un minimum de huit jours et aurait un coût de 8 325 € HT. Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, après discussion, n'approuve pas la proposition d'étude proposée par le SIEVA (12 contre, 1 abstention) et de ce fait approuve le transfert de la compétence Eau à la COR au 1^{er} janvier 2020.
- 15- Poteaux incendie : Monsieur Bassy, conseiller municipal, informe que ce jour, le SDMIS s'est déplacé sur la commune afin de valider les points d'eau répertoriés en réserve incendie. Il présente également un devis de SUEZ afin de remettre en état les poteaux incendie présentant des désordres : 17 187,69 € HT. Cette dépense sera prévue sur le budget Eau 2019. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.
- 16- Lame à neige : Monsieur Troncy, Adjoint, présente un devis de la Société Laro pour l'équipement d'une lame à neige sur le tracteur tondeur : 2 241 € ht. Cet outil faciliterait le travail des adjoints techniques lors des épisodes neigeux. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

URBANISME

- 17- Révision du Plan Local d'Urbanisme : Mme le Maire informe que lors du conseil communautaire du 26 septembre 2019, la COR a arrêté notre plan de zonage des eaux usées et des eaux pluviales. Notre PLU pourra être arrêté lorsque tous les documents seront finalisés par le cabinet Latitude (fin octobre). Les conseillers devront examiner ces documents pendant quinze jours avant l'arrêt. Ensuite les PPA (Personnes Publiques Associées) auront un délai de trois mois pour se prononcer, ce qui porterait l'ouverture de l'enquête publique juste avant les élections ce qui n'est pas souhaitable (risque de contentieux). L'enquête publique sera donc reportée au tout début du mandat suivant et enfin le PLU sera approuvé.

FINANCES

- 18- Décision modificative n° 4 : a été rattachée au conseil du 27 septembre 2019 (vente du terrain ZI 140, 59,04 €), elle consiste à sortir ce terrain de l'actif de la commune. Approuvée à l'unanimité.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest		+ 59,04 €
R 024 : Produits des cessions		+59,04 €

- 19- Décision modificative n°5 : création du compte D 739223 à la demande de la trésorerie. Approuvée à l'unanimité.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61524 : entretien de bois et forêts	-342 €	
D 739223 : FPIC fonds national de péréquation		+ 342 €

- 20- Location licence IV à Monsieur Saugey : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur SAUGEY, propriétaire de l'ancien bar/restaurant dénommé « Le Gribouille », sollicite la location de la licence 4 de la commune pour l'exploitation de son commerce. Elle propose de louer cette licence à Monsieur SAUGEY, restaurant « Au Rico'chet » au prix de 80 € par mois. Il est rappelé que la licence était louée à Monsieur PIEGAY 100 € par mois avec option d'achat. Certains conseillers trouvent le tarif trop élevé pour une simple location. Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (11 pour, 1 abstention) décide de louer cette licence IV à Monsieur SAUGEY au tarif de 60 € par mois et autorise Mme le Maire à signer le contrat.

ECOLE – SPORTS – LOISIRS

- 21- Raid Bleu : Passage du Raid Bleu sur la commune les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2019. Suite à la rencontre du 1^{er} octobre dernier, les modifications du parcours souhaitées ont été faites.

QUESTIONS DIVERSES

- 22- Élections municipales : scrutin ouvert de 8 h à 18 h, les 15 et 22 mars 2020. S'inscrire sur les listes électorales au plus tard le 7 février 2020. Pour les candidats, dépôt des listes à la Préfecture avant le 27 février 2020.
- 23- Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous le 11 à 11 h 45 au Monument aux Morts.
- 24- Colis de Noël : préparation des colis le 13 décembre à 14 h 30, distribution le 14 décembre. Le repas aura lieu le 21 décembre à la salle des Fêtes, il sera animé par Bernard Goyard.
- 25- Noël des enfants et club des Genêts d'Or : le jeudi 19 décembre à 14 h, spectacle « Ernest et Compagnie ».
- 26- Vœux du maire : le 11 janvier 2020 à 18 h, salle des fêtes.
- 27- Prochain conseil : le 15 novembre 2019 à 20 h 30

Séance levée à 22 h 40